CMQuébec
Aménagement
du territoire

TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

Plan d'action 2022-2032



Février 2022

TABLE DES MATIÈRES

Vision 04

Contexte 06

Démarche d’une trame structurante, attirante et durable 14

Axes d’intervention et actions 18

Suivi et promotion 25

Conclusion 26

VISION

Des milieux naturels et récréotouristiques, mis en valeur et interconnectés, composent une trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable. Facilement accessible à la population, elle favorise la découverte des paysages identitaires de la région métropolitaine.



CONTEXTE

Plan métropolitain d'aménagement et de développement

En vigueur depuis le 15 juin 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) s'inscrit dans une démarche de partenariat régional pour assurer la compétitivité, l'attractivité et le développement durable du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Le PMAD dote la CMQuébec d'une vision d'ensemble articulée autour de treize stratégies qui soutiennent trois grandes priorités d'aménagement et de développement soit :

- **Structurer** en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable
- **Attirer** en offrant des milieux de vie et de lieux d'emploi de qualité en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population, et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires
- **Durer** en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

Conçu selon les principes du développement durable, le PMAD reconnaît et confirme, à l'échelle métropolitaine, l'importance de miser sur un cadre de vie attrayant, sur la mise en valeur de son patrimoine bâti et naturel, sur le maintien d'une biodiversité forte et de minimiser les impacts du développement sur les milieux naturels et les terres agricoles. À cet effet, la stratégie 8 du PMAD introduit la notion d'une trame verte et bleue métropolitaine de manière à mettre en valeur les espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques. Cinq autres stratégies et plusieurs objectifs s'inscrivent en appui à la trame verte et bleue métropolitaine.

Stratégies du PMAD à l'égard d'une trame verte et bleue métropolitaine

- Attirer en mettant l'agriculture « au cœur » de notre qualité de vie.
- Attirer en misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques.
- Attirer en valorisant nos paysages identitaires.
- Attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.
- Attirer en offrant des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs.
- Durer en favorisant une utilisation judicieuse de nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures.

Objectifs du PMAD à l'égard d'une trame verte et bleue métropolitaine

Espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques

- Créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert, bleu et blanc intégré.
- Accroître la desserte du réseau vert, bleu et blanc par les transports en commun et actifs.
- Protéger et mettre en valeur les espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain.
- Augmenter la superficie des espaces naturels protégés et contribuer à leur préservation en vue d'assurer le maintien de la biodiversité.

Fleuve Saint-Laurent

- Protéger, mettre en valeur et tirer profit des paysages fluviaux par des aménagements adaptés au lieu et s'arrimant au cadre naturel du fleuve.
- Multiplier, à des fins récréatives, éducatives ou touristiques, les points de contact avec le fleuve et les lier entre eux.
- Favoriser l'appropriation publique des rives du fleuve.
- Renforcer les liens interrives.

Paysages

- Reconnaître les unités de paysage d'intérêt métropolitain et contribuer à leur préservation, à leur valorisation et à leur aménagement.
- Protéger et améliorer l'accessibilité aux points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain.

Activités agricoles

- Assurer une occupation dynamique du territoire en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture et en facilitant l'accessibilité des populations urbaines à des activités agrotouristiques ou de sensibilisation.
- Encourager les pratiques agricoles écoresponsables utilisant judicieusement les ressources et contribuant au maintien des paysages.

Ressources naturelles

- Innover dans notre façon d'aménager le territoire afin d'assurer la pérennité de la ressource eau.
- Introduire des pratiques d'aménagement durable de la forêt.

Le PMAD trace donc la voie à la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine qui structurera le territoire en créant un vaste réseau de milieux naturels et récréatifs interconnectés pour le bénéfice de la population. Elle assurera la protection, la valorisation des composantes récréatives, paysagères et naturelles du territoire métropolitain. Elle soutiendra, par le fait même, les efforts régionaux de la protection des sources d'eau en valorisant la conservation des milieux naturels et en certaines occasions, elle sera un ajout au potentiel récréotouristique.

Au moment de l'adoption de ce plan de mise en œuvre, le PMAD est en cours de révision en vue de son adoption en 2023. La mise en œuvre de la trame verte et bleue métropolitaine et de ses planifications, en relation avec les spécificités du territoire, demeure au cœur de cette révision.

Partenariat avec le gouvernement du Québec

Dans le but de mettre en œuvre certaines stratégies du PMAD, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a appuyé la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB) en 2013, par une contribution financière de 9,9 M$ destinée à la réalisation de 12 projets municipaux, visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels par des aménagements permettant la pratique d'activés récréatives et de loisirs. À terme, 30 M$ auront été investis dans la réalisation de ces projets, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de la population et permettant à la région métropolitaine de renforcer son attractivité et sa compétitivité à long terme.



Afin d'assurer l'intégration des projets municipaux et d'encadrer le développement de la TVB, la CMQuébec a poussé plus loin sa réflexion en matière de préservation des écosystèmes et des accès aux milieux naturels et aux sites récréotouristiques. À cet effet, la CMQuébec a réalisé une planification métropolitaine pour définir les assises d'une trame verte et bleue de façon à préserver et mettre en valeur les milieux naturels et récréotouristiques, nos paysages emblématiques et notre patrimoine bâti. Cette démarche a non seulement permis de définir le concept de la TVB et d'élaborer des plans d'ensemble sectoriels, mais également de réaliser des études pour appuyer les mesures d'action à mettre en place.

Bénéfices d'une trame verte et bleue métropolitaine

Les menaces croissantes aux écosystèmes et à la biodiversité ont conduit les villes à travers le monde à une volonté de préserver les milieux naturels. Au cours des dernières décennies, diverses stratégies de gestion du territoire destinées à mieux conjuguer ville, nature et agriculture ont vu le jour. Deux grands modèles se dessinent à l'échelle mondiale : la ceinture verte, destinée à contrer l'étalement urbain d'une agglomération urbaine et la trame verte et bleue, visant la création d'un réseau d'habitats qui structure l'espace et améliore la qualité de vie des populations. Bien que le concept mondialement répandu de la trame verte et bleue soit issu des travaux du Sommet de la terre de Rio de 1992 et du projet de réseau écologique paneuropéen du Conseil de l'Europe, il est plus que jamais pertinent aujourd'hui puisqu'il vise à maintenir et connecter les habitats naturels, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire. En d'autres termes, il s'agit d'assurer la volonté de préserver les milieux naturels contribuant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire, même au cœur de l'espace urbain.

D'ailleurs, au Québec, la Loi sur le développement durable reconnaît que le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels liés au vivant est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. Au bénéfice des générations actuelles et futures, la biodiversité rend des services inestimables. Nous n'avons qu'à penser à la perméabilisation du sol, la lutte contre les ilots de chaleur, la captation de CO2, la pollinisation, la purification de l'eau, un meilleur contrôle de l'érosion et des inondations, etc.

De plus en plus d'études démontrent que la qualité des milieux de vie dépend grandement des services rendus par la nature :

- Les effets filtrants et de rétention des milieux naturels contribuent à assurer une eau de qualité et en quantité suffisante pour la communauté. La présence de milieux naturels est donc un élément important à considérer lorsque l'on œuvre à la protection des sources d'eau potable.

- Il est largement reconnu que la proximité et l'accessibilité à des espaces naturels et récréatifs sont liées à la santé de la population en prévenant de nombreuses maladies et amoindrissant les impacts de la sédentarité, du vieillissement, de l'embonpoint, du stress et de la dépression.

- Les espaces verts peuvent redynamiser l'économie locale par la création d'emplois, par le rayonnement et l'attractivité à la région.

- Les parcs, espaces verts et milieux naturels forment des ilots de fraicheur qui fournissent divers services écologiques à la communauté, notamment en contribuant à la lutte aux changements climatiques. Le territoire de la CMQuébec profite d'acquis importants en matière d'espaces naturels, avec les grands parcs, les massifs forestiers, les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité (notamment des milieux humides et les aires protégées), le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les lacs. Des potentiels s'y ajoutent avec les réseaux récréatifs, les concentrations récréotouristiques, les lieux patrimoniaux, les paysages emblématiques et l'agrotourisme. Ils constituent un produit d'appel supportant l'industrie touristique avec une fréquentation d'environ 4,6 millions de touristes annuellement[1] . En plus d'être une vitrine à l'échelle nationale et internationale, ces espaces sont source d'identité et de fierté pour la population métropolitaine.

[1] Officie du tourisme de Québec, 2017

Ces derniers mois, la pandémie et le confinement ont contribué à faire prendre conscience de l'importance que revêtent les espaces naturels et le contact avec ceux-ci. Offrir des espaces de verdure de meilleure qualité à proximité de la population, et la possibilité de découvrir ou de redécouvrir ce patrimoine naturel, sont autant de sujets au cœur de la question du bien-être. La constitution d'une TVB présente donc l'occasion de faire un maillage entre les éléments naturels et récréotouristiques du territoire, assurer leur protection et leur mise en valeur ainsi que leur pleine accessibilité à la population, et ce, au fil des saisons.

Enfin, la prévention des aléas naturels est au cœur des préoccupations de la CMQuébec et doit s'exprimer par une urbanisation et des aménagements plus résilients pour le territoire métropolitain. Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, la TVB est l'occasion de planifier et développer notre territoire afin d'assurer une gestion davantage écoresponsable, ce qui implique l'adoption d'approches innovantes adaptées à notre milieu de vie et aux attentes de la population.

Trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable

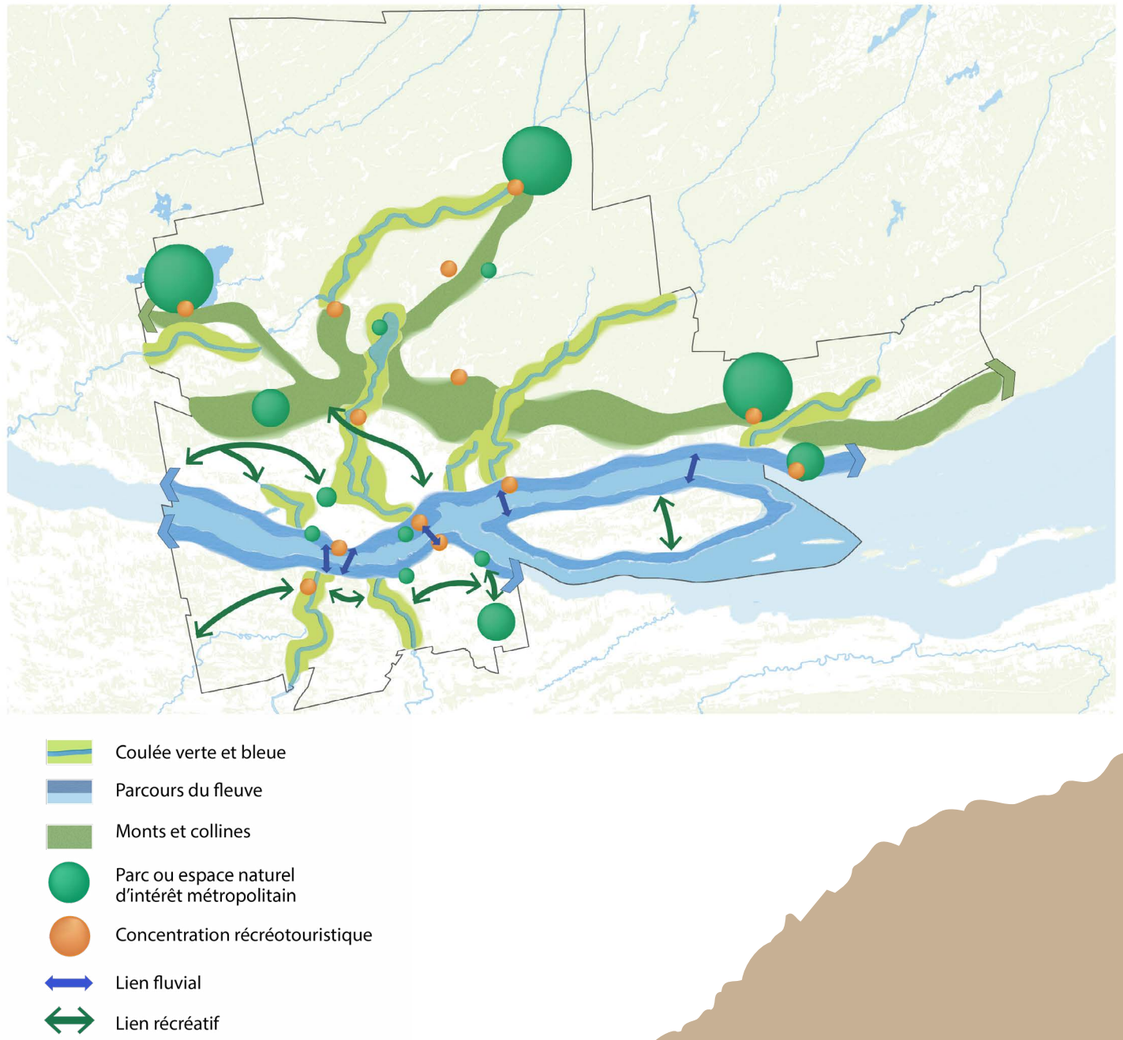
La Trame verte et bleue métropolitaine vise à assurer la protection, la valorisation et la connectivité des composantes récréatives, paysagères et naturelles de la région. La TVB permet donc de donner une valeur ajoutée au territoire par la création d'un vaste réseau, qui assure d'une part, la protection et la mise en œuvre du patrimoine naturel, de manière à augmenter la biodiversité et à maintenir les services écosystémiques et, d'autre part, elle permet la pratique de diverses activités de loisir, ainsi que les déplacements par mode collectif et actif pour la population.

La Trame se fonde également sur les principes fondateurs :

- d'interconnexion par des corridors naturels et récréatifs;
- d'accessibilité à la population de la région métropolitaine et aux visiteurs, autant à partir des centres urbains que des milieux périphériques et ruraux;
- de représentativité de la diversité, de la complémentarité et de l'unicité des milieux naturels, des espaces récréatifs, du patrimoine et des paysages de la CMQuébec;
- d'évolution dans le temps de manière à tirer profit de nouvelles propositions ou opportunités pouvant bonifier son organisation.

Le concept d'organisation de la TVB se décline en trois grands corridors soit le Parcours du fleuve, les Monts et collines ainsi que les Coulées vertes et bleues, mettant en valeur les qualités du territoire métropolitain et proposant à la population une vaste trame naturelle et récréative. Chaque corridor se compose d'éléments distinctifs avec des caractéristiques qui lui sont propres et livre des ambiances variées typiques des paysages fluviaux, urbains, ruraux et des Laurentides. Une planification détaillée de ces grands corridors a été réalisée afin de valider les potentiels et préciser les moyens pour les protéger et les mettre en valeur.

Concept d'organisation de la Trame verte et bleue métropolitaine



Grands corridors

Le **Parcours du fleuve** sert d'axe structurant d'est en ouest et se connecte aux régions voisines, tant par voie d'eau que terrestre. Les activités nautiques et de croisières, des accès riverains uniques mettant en valeur les particularités du fleuve et connectés en réseau, des milieux naturels d'intérêt et les vues vers les paysages métropolitains alimentent la découverte du parcours fluvial.

L'observation des marées, des conditions météorologiques changeantes, des paysages d'intérêt métropolitain, de l'activité maritime et des couchers de soleil contribue à l'attrait spectaculaire du Saint-Laurent. De nombreux sites d'intérêt naturel, patrimonial, récréatif ou récréotouristique créent des accès collectifs au fleuve, car le fleuve est au cœur des milieux de vie métropolitains. Les battures, les zones intertidales et de concentrations d'oiseaux aquatiques, les herbiers et les boisés riverains constituent les lieux où se concentre la biodiversité du fleuve. L'escarpement forme une continuité verte qui encadre le fleuve.

Les **Monts et collines** mettent en valeur le piémont des Laurentides et se déploient vers les grands parcs naturels et attraits récréotouristiques. Le contrefort du Bouclier canadien, les monts et les vallées associés aux grands parcs naturels et les concentrations récréotouristiques constituent les fils conducteurs de ce parcours naturel. Connectés entre eux et avec les Coulées vertes et bleues, ils forment des continuités riches en activités récréatives et en biodiversité.

La démarcation entre les Laurentides et les Basse-Terre du Saint-Laurent se traduit par une transition marquée du relief, le contrefort du Bouclier canadien. Ce contrefort forme une continuité verte et naturelle, lisible dans le paysage, associé au bassin visuel éloigné du fleuve, comprenant les versants orientés vers le fleuve des premières collines des Laurentides.

Ce parcours se déploie également à travers les monts et les collines des Laurentides qui servent de réserves de biodiversité. Ce vaste plateau montagneux, composé de collines où domine la forêt et entaillé de vallées avec de nombreux lacs et rivières, se caractérise par un capital naturel de valeur écologique élevée, voire exceptionnelle, à préserver.



Les **Coulées vertes et bleues**, associées aux principales rivières, deviennent de véritables continuités naturelles et récréatives vers les Parcours du fleuve et les Monts et collines. Il s'agit des rivières du Cap Rouge, Saint-Charles, Beauport, Sainte-Anne, Jacques-Cartier et Montmorency sur la rive nord et des rivières Chaudière et Etchemin sur la rive sud.

Des accès riverains favorisent la valorisation de portions de rivières pour des activités récréatives en eau calme ou en eau vive. Les coulées incluent les rives et les pentes qui les encadrent.

Elles assurent la continuité de milieux naturels terrestres et aquatiques et se ramifient à travers nos milieux urbains, périurbains et ruraux. Certaines rivières assurent aussi une continuité vers d'autres régions, comme la rivière Jacques-Cartier avec le Chemin de La Liseuse vers Portneuf.

Des **liens récréatifs** assurent la continuité du réseau métropolitain et complètent la Trame verte et bleue métropolitaine. Ils donnent accès à la population à un réseau récréatif d'envergure. Leur maillage avec les parcours et les coulées vertes et bleues permet de relier les attraits naturels, patrimoniaux et récréotouristiques d'intérêt métropolitain à travers le milieu urbain, périurbain et le milieu agricole.

DÉMARCHE D'UNE TRAME STRUCTURANTE, ATTIRANTE ET DURABLE

L'élaboration de la Trame verte et bleue métropolitaine a été faite, en concertation, avec un comité de travail composé de fonctionnaires des cinq composantes de la CMQuébec soit l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Tout au long de la démarche, ce comité a contribué aux efforts de préservation de la biodiversité et à la mise en valeur des espaces naturels et récréotouristiques de la région, afin d'offrir des milieux de vie de qualité à la population. En collaboration avec ce comité, différents processus de consultation des organismes du milieu ont également été réalisés afin de rendre compte des attentes du milieu à l'égard de la Trame verte et bleue métropolitaine et du processus de sa mise en œuvre.

Dans le cadre de l'élaboration du concept d'organisation de la TVB, la CMQuébec a procédé à un exercice de consultation de groupes cibles. Trois séances de consultations ont été tenues en décembre 2013, réunissant respectivement : des organismes de bassin versant (OBV) et autres organismes environnementaux, des organismes du Mouvement Toile verte[2] et des organismes dans le domaine récréotouristique. Au total, 21 organismes ont été consultés.

Les objectifs des séances de consultation étaient de :

- recueillir les préoccupations et attentes des organismes à l'égard de la trame verte et bleue;
- recueillir les suggestions des organismes à l'égard des milieux à considérer dans l'inventaire;
- connaître la vision des organismes en matière de conservation et de mise en valeur de ces milieux.

Cette première démarche a permis d'établir les bases de la Trame verte et bleue métropolitaine en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants.

En ce qui concerne le plan d'ensemble des Monts et collines, toujours en collaboration avec le comité de travail, deux rencontres de consultation auprès de groupes cibles dans les domaines de la conservation, de la récréation et du tourisme ont permis de valider les pistes et propositions énoncées.

Pour l'élaboration du plan d'ensemble du Parcours du fleuve et pour définir la vision régionale quant à la mise en valeur du fleuve et de ses rives, il a été retenu de faire des ateliers de réflexion avec cinq groupes distincts d'intervenants afin de connaître les attentes à l'égard de la Trame verte et bleue métropolitaine. C'est donc dans ce contexte qu'une journée de réflexion a été tenue afin de favoriser les échanges sur les idées qui allaient alimenter ce plan d'ensemble. Plus précisément, les objectifs de cette journée étaient :

- d'informer les participants sur le processus de la Trame verte et bleue métropolitaine et, plus spécifiquement, sur le volet du Parcours du fleuve;
- de présenter l'état de situation sur les différents thèmes qui seront soumis pour discussion;
- d'offrir aux participants l'opportunité, d'identifier les grandes idées et priorités pour une vision du Parcours du fleuve;
- de permettre aux participants de partager et de discuter de leurs attentes, préoccupations, suggestions et commentaires sur les thèmes soumis.

Du côté du plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues, une stratégie de consultation et d'interaction a été élaborée afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des rencontres des différents groupes cibles. Cette stratégie a permis d'aller au-delà de la simple consultation pour travailler en concertation et en cocréation avec les parties prenantes régionales. En 2019, six consultations avec des professionnels des MRC, des municipalités et d'organismes environnementaux, ont eu lieu afin de définir une identité propre à chaque rivière, et ce, en fonction de leurs caractéristiques. Au courant de l'automne 2020, d'autres consultations, avec les mêmes partenaires qu'en 2019, ont été menées afin de préciser le contenu du plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues.

Les rivières de la ville de Québec n'ont pas fait l'objet de telles consultations puisque, depuis 2016, la Ville a mené une grande démarche de participation publique tout au long du processus d'élaboration du Plan de mise en valeur des rivières.

[2] Nature Québec, le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale (CRE-Capitale nationale), les AmiEs de la Terre de Québec, Québec'ARBRE, Vivre en Ville, l'Association forestière des deux rives et AGIRO

De la planification à la mise en œuvre de la TVB

La CMQuébec souhaite poursuivre la dynamique engagée avec ses composantes afin de concrétiser les objectifs inscrits dans les trois planifications de la TVB. Ce passage à la phase opérationnelle constitue un nouveau défi pour la CMQuébec, mais également pour les composantes et les municipalités parce qu'elle nécessite la volonté de mettre en place la Trame verte et bleue métropolitaine afin d'offrir des milieux de vie de qualité à la population, de réaliser des aménagements responsables, de protéger et mettre en valeur les paysages et les milieux naturels.

Chaque plan d'ensemble intègre des propositions d'actions qui reflètent des priorités régionales afin d'offrir des milieux de vie de qualité à la population. Le plan d'action 2022-2032 reprend en grande partie ces propositions de mise en œuvre et comprend également des actions qui vont appuyer la Vision métropolitaine de l'eau de la CMQuébec. Les actions en lien avec la qualité de l'eau, puisqu'elles se retrouvent dans le plan d'action de la Vision métropolitaine de l'eau, n'ont pas été retenu pour la TVB.

Outil vivant et évolutif, cette première mouture est établie sur une durée de 10 ans et regroupe des actions communes et des spécifiques aux trois planifications. Il regroupe 35 actions (incluant celles du plan de communication) qui traduisent l'approche que la CMQuébec entend mettre de l'avant pour assurer le déploiement de la Trame verte et bleue métropolitaine. La mise en œuvre de ces actions a été guidée par l'identification des axes d'intervention présentés ci-après.

Axes d'intervention de la TVB

Quatre axes d'intervention permettent de mettre en œuvre les propositions du plan d'ensemble des Monts et collines, du Parcours du fleuve et des Coulées vertes et bleues. Chaque axe se décline en plusieurs actions.

Les quatre axes d'intervention sont :

1.	Préserver, consolider, valoriser les milieux naturels et développer leur maillage.
2.	Préserver et mettre en place les éléments de la Trame verte et bleue (pôles et corridors nature, pôles et corridors récréotouristiques, points de contact structurants, etc.).
3.	Identifier, reconnaître et susciter la valorisation des paysages, le développement de l'accès à des points de vue et la découverte du patrimoine bâti et culturel.
4.	S'assurer de l'accessibilité en transport actif et collectif des éléments qui forment la TVB et de leur connexion avec les milieux de vie.



AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS

Axe 1.
Préserver, consolider, valoriser les milieux naturels et développer leur maillage

La CMQuébec se caractérise par une présence très importante de milieux naturels tels que les forêts, les boisés agricoles, les milieux humides, les lacs, les rivières et bien sûr le fleuve Saint-Laurent. Cette richesse, proche d'une population urbaine, est un de principaux traits d'identité du territoire métropolitain et un atout majeur en termes de qualité de vie. Ces milieux naturels accomplissent des services essentiels comme la séquestration de carbone, la modération de la température, le maintien de la qualité de l'air, la prévention des inondations, l'approvisionnement et la purification de l'eau, la conservation de la biodiversité et la pollinisation. Ils contribuent également à la santé et au bien-être de la population en offrant des possibilités de loisirs et de détente. Pourtant, de nombreuses menaces guettent nos espaces naturels et notre biodiversité, notamment les espèces envahissantes, la pollution, les changements climatiques et les conflits d'usages.

De plus, l'expansion urbaine qu'a connue le territoire métropolitain, au cours des dernières années, s'est faite en partie dans les espaces naturels et agricoles et a favorisé la transformation de ces milieux et leur fragmentation. Les pertes de petits habitats semblent parfois négligeables, mais une fois les effets de ces pertes cumulés, on se rend compte qu'elles peuvent nuire à la capacité de la nature à fournir les services essentiels à nos collectivités. Au-delà de son attractivité pour diverses clientèles à la recherche d'une expérience nature renouvelée, la TVB doit protéger et mettre en valeur ses composantes naturelles et paysagères tout en rendant accessibles aux citoyennes et citoyens certaines parties de son territoire à des fins d'interprétation de la nature, d'éducation et de plein air.



Actions

	Actions communes aux trois planifications	Partenaires potentiels	Échéancier	
			Court terme 0-5 ans	Moyen terme 5-10 ans
1	Identifier les terrains présentant des caractéristiques intéressantes pour la connectivité écologique, en s'inspirant de critères connus et d'études récentes, faire un portrait de leur tenure (privée, publique) et identifier les terrains ne faisant pas l'objet de protection et nécessitant la mise en place de mesures à cet effet.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
2	Identifier et déployer des mécanismes de conservation (acquisition, servitudes, conservation volontaire, ententes, dons, programmes gouvernementaux) pour les terrains présentant des caractéristiques intéressantes pour la connectivité écologique.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu MELCC		
3	Mettre en place des mécanismes de soutien à des initiatives de conservation, de restauration ou de renaturalisation.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
4	Mettre en place un programme de suivi en lien à l'intégrité de la connectivité écologique au sein de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
	Actions spécifiques aux Monts et collines et aux Coulées vertes et bleues			
5	Identifier les menaces (urbanisation, privatisation des rives, déboisement, etc.) et les pratiques d'intervention à promouvoir concernant la protection des plans d'eau et des Coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC Municipalités OBV		
6	Réaliser une étude d'opportunité pour la création d'un parc nature le long de chaque Coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC Municipalités		
7	Documenter la morphologie des cours d'eau des coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC OBV		

Axe 2.
Préserver et mettre en place les éléments de la Trame verte et bleue (pôles et corridors nature, pôles et corridors récréotouristiques, points de contact structurants, etc.)

La région métropolitaine de Québec possède de grands atouts sur le plan géographique et sur celui des équipements et infrastructures récréatifs. De grands espaces publics (parcs et réserves), ayant pour mission de protéger les milieux naturels d'exception, ont été créés et offrent à la population locale et aux visiteurs des activités de plein air. Elle est également fortement caractérisée par son réseau hydrographique qui structure l'implantation humaine et constitue un patrimoine naturel profitant d'un lien d'appartenance unique avec la population. Parmi le réseau, le fleuve Saint-Laurent, véritable artère du territoire, ainsi que ses nombreux affluents, offrent, en plus de leurs atouts écologiques, récréatifs et esthétiques, de nombreuses composantes d'intérêt historique et patrimonial. La configuration du réseau hydrographique, dont plusieurs rivières convergent vers la zone urbanisée, offre d'excellents potentiels récréatifs à mettre davantage en valeur. On y retrouve aussi plusieurs concentrations récréotouristiques, parfois desservies par des réseaux cyclables et pédestres. Cependant, on observe que la mise en place d'infrastructures et équipements récréatifs demeure souvent le résultat d'initiatives isolées, qui se définissent rarement en lien avec une vision intégrée d'aménagement durable. Parfois déficients ou incomplets, ils ne favorisent que rarement la consolidation d'une telle vision.

Sachant que la demande pour des activités de plein air à proximité des lieux de résidence s'est accrue de façon importante ces dernières années, la mise en réseau, à l'échelle métropolitaine, d'activités et des infrastructures récréotouristiques, apparaît donc comme élément important pour la qualité de vie de la population. La Trame verte et bleue métropolitaine propose une gamme de produits conçus pour favoriser les activités en plein air aussi bien que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Actions

	Actions communes aux trois planifications	Partenaires potentiels	Échéancier	
			Court terme 0-5 ans	Moyen terme 5-10 ans
8	Se doter d'orientations et de lignes directrices pour préserver et mettre en place les pôles et corridors nature, les noyaux ponctuels et les points de contact structurants identifiés dans les planifications de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités		
9	Se doter d'orientations et lignes directrices pour préserver et mettre en place les pôles récréatifs, noyaux secondaires, les aires d'accueil et les accès ponctuels identifiés dans les planifications de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités		
10	Élaborer un guide pour préciser les principes ou les interventions afin d'intégrer des mesures écoresponsables ainsi que des mesures d'accessibilité universelle aux aménagements de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités		
11	Travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour développer des projets permettant de valoriser l'accès récréatif aux plans d'eau	CMQuébec MRC Municipalités		
	Actions spécifiques aux Monts et collines			
12	Planifier un réseau de belvédères d'observation des panoramas.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
	Actions spécifiques aux Coulées vertes et bleues			
13	Réaliser la caractérisation des accès publics aux coulées vertes et bleues et en faire la promotion.	CMQuébec MRC Municipalités OBV		
14	Faire une analyse des carences en accès publics aux coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC Municipalités OBV		
15	Développer de nouveaux accès publics en priorisant les secteurs en carence d'accès aux Coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC Municipalités OBV		
16	Identifier des coulées émergentes pour compléter le réseau de Coulées vertes et bleues.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
	Actions spécifiques au Parcours du fleuve			
17	Réaliser une analyse des besoins régionaux en rampes de mise à l'eau au fleuve pour des embarcations à moteur.	CMQuébec Partenaires de la TCRQ MRC Municipalités		
18	Réaliser une étude d'opportunité pour mettre en place un pôle de découverte (maison du fleuve).	CMQuébec Partenaires de la TCRQ MRC Municipalités		

Axe 3.
Identifier, reconnaître et susciter la valorisation des paysages, le développement de l'accès à des points de vue et la découverte du patrimoine bâti et culturel qui forment la TVB

Deux grands systèmes naturels distinguent le territoire métropolitain : les Basse-Terre du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales. Par ailleurs, un vaste paysage urbain surplombe le fleuve et met en scène des panoramas emblématiques métropolitains tels que les silhouettes bâties de Québec et de Lévis, les premières collines des Laurentides et la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier. Ainsi, les éléments naturels et les interventions humaines s'agencent pour créer des paysages distinctifs, riches de divers potentiels en relation avec le fleuve, le milieu urbain, périurbain et le milieu rural. La mise en valeur du patrimoine et des paysages naturels fait aussi partie des objectifs de la TVB.

Actions

Actions communes aux trois planifications		Partenaires potentiels	Échéancier	
			Court terme 0-5 ans	Moyen terme 5-10 ans
19	Mettre en valeur les points de vue d'intérêt métropolitain permettant l'observation des paysages et développer des circuits récréotouristiques pour la découverte de ces paysages (sentiers de vélo, ski de fond, raquette, randonnée pédestre, etc.).	CMQuébec MRC Municipalités		
20	Identifier les paysages présentant un potentiel de désignation en vertu des Lois (Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur le patrimoine culturel).	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
21	Réaliser des circuits de routes panoramiques permettant la découverte et la diversité de nos paysages.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
Actions spécifiques aux Monts et collines				
22	Mise en place d'un parcours de vélo de montagne, ski de fond ou raquette de Mont-à-Mont.	CMQuébec MRC Mnicipalités Acteurs du milieu		
Actions spécifiques aux Coulées vertes et bleues				
23	Documenter et mettre en valeur l'historique de chaque Coulée verte et bleue liée à son identité.	CMQuébec MRC Municipalités Acteurs du milieu		
Actions spécifiques au Parcours du fleuve				
24	Mise en place de circuits littoraux, de parcours des hauteurs, de réseaux thématiques (Balado-découverte) mettant en valeur les spécificités culturelles des lieux archéologies, (épaves, anciens chantiers navals, etc.).	CMQuébeca Partenaires de la TCRQ MRC Municipalités		

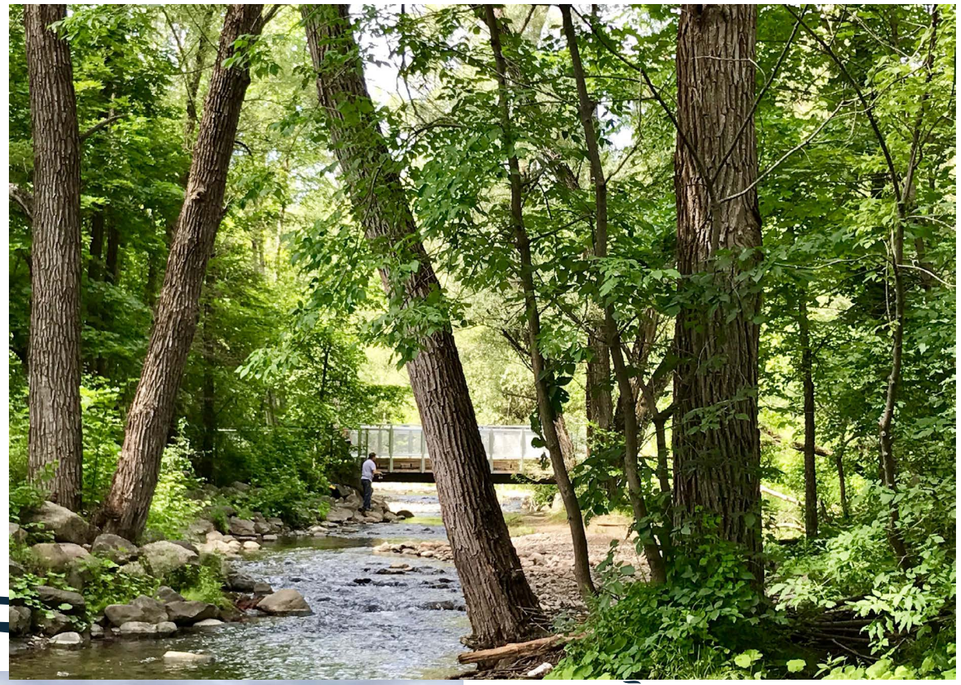
Axe 4.
S'assurer de l'accessibilité en transport actif et collectif des éléments qui forment la TVB et de leur connexion avec les milieux de vie.

Malgré d'importants acquis en matière d'accessibilité à l'espace naturel, divers gestes de consolidation demeurent à être posés afin d'offrir une variété de destinations et de plus grandes possibilités d'activités récréatives et de découverte favorisant l'appropriation de l'ensemble du territoire de la CMQuébec. À travers la TVB, on souhaite procurer une expérience de qualité et promouvoir la santé de l'environnement, en favorisant les modes de déplacement durable et un accès équitable aux éléments naturels et récréatifs qui s'y trouvent. Il est donc important de développer ou de consolider des réseaux de transport actif et collectif pour partir à la découverte de la nature, du patrimoine naturel et culturel et des paysages emblématiques de la région métropolitaine de Québec.

De plus, favoriser des quartiers où les transports collectifs et actifs sont présents et connectés aux milieux naturels, sont des actions concrètes qui auront un impact direct sur la vie des gens.

Actions

Actions communes aux trois planifications		Partenaires potentiels	Échéancier	
			Court terme 0-5 ans	Moyen terme 5-10 ans
25	Consolider et développer le transport actif entre les éléments de la TVB et les milieux urbains.	CMQuébec MRC Municipalités MTQ		
26	Consolider et développer le transport collectif entre certains éléments de la TVB et les milieux urbains.	CMQuébec MRC Sociétés de transport		
27	Interconnecter les réseaux récréatifs existants avec les éléments de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités		
Actions spécifiques aux Coulées vertes et bleues				
28	Faire une étude d'opportunité pour la création de liens récréatifs interrives	CMQuébec MRC Municipalités		
Actions spécifiques au Parcours du fleuve				
29	Réaliser une étude d'opportunité pour l'implantation de stations de vélos libre-service sur le territoire de Lévis, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.	CMQuébec MRC Municipalités,		
30	Réaliser une étude concernant l'implantation de circuits de bateau-taxi.	CMQuébec Municipalités Partenaires de la TCRQ		





SUIVI ET PROMOTION

Comité de suivi

Un comité formé de professionnels des MRC, des municipalités et des acteurs du milieu, dont la structure reste à définir, accompagneront la CMQuébec afin de voir à la mise en œuvre de la TVB. Un programme de suivi des actions, en lien avec chaque planification, sera élaboré et mis en place. Ce programme permettra de voir l'évolution de la TVB et par le fait même, d'identifier les difficultés à la réalisation de certaines actions. Un bilan bisannuel sera réalisé afin de présenter les résultats du programme du suivi.

Le comité travaillera également à stimuler la concertation des différents acteurs et la cohérence des actions posées sur le terrain. Des représentants d'autres organismes, et même de la population pourront joindre le comité de manière ponctuelle ou selon les besoins d'une validation particulière.

Plan de communication

Afin de soutenir la mise en œuvre du présent plan d'action, un plan de communication sera élaboré et composé, en partie, des actions suivantes :

Actions

Actions communes aux trois planifications		Partenaires potentiels	Échéancier	
			Court terme 0-5 ans	Moyen terme 5-10 ans
31	Réaliser une boîte à outils de communication qui permettra à l'ensemble des partenaires de la CMQuébec d'être informés de l'évolution de la TVB.	CMQuébec MRC		
32	Développer un partenariat avec le milieu touristique afin d'effectuer un positionnement de la TVB.	CMQuébec		
33	Développer une diversité d'outils de communication qui valorisent et mettent en lumière les éléments de la TVB.	CMQuébec MRC		
34	Développer une signature distinctive pour les éléments de la TVB.	CMQuébec MRC Municipalités		
35	Faire la promotion des circuits en lien avec les routes panoramiques.	CMQuébec MRC Municipalités		



CONCLUSION

Depuis 2013, la CMQuébec, ses composantes, les municipalités de son territoire et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont travaillé et collaboré de façon exceptionnelle à l'atteinte d'un objectif commun, soit la planification et la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine. Fruit d'une grande mobilisation régionale, le projet de Trame verte et bleue métropolitaine est une véritable réussite. C'est pourquoi, en mars 2020, s'amorçait une seconde phase pour la TVB, par la ratification d'une convention de subvention entre le MAMH et la CMQuébec, pour le financement des projets contribuant à sa mise en œuvre. Cette deuxième entente a pour objectif de mettre en œuvre les planifications en lien avec le Parcours du fleuve, les Monts et collines et les Coulées vertes et bleues. D'une durée de cinq ans, cette convention prévoit une enveloppe de 10 M$ pour soutenir les municipalités dans la réalisation de leurs projets afin de mettre en valeur et rendre accessibles les milieux naturels et les paysages à des fins récréotouristiques et de conservation sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec.

Enfin, le plan d'action, élaboré sur une période de 10 ans, va concrétiser cette volonté de poursuivre la réalisation de la Trame verte et bleue métropolitaine et d'offrir des milieux de vie de qualité, en protégeant et mettant en valeur des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité, en valorisant les paysages métropolitains, en donnant accès aux rivières et en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.

Communauté métropolitaine de Québec

TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

Plan d'action 2022-2032